

[Texte]

LA COMMISSION DU PORT D'OSHAWA

Question n° 1054—M. Broadbent:

1. La Commission du port d'Oshawa (CPO) a-t-elle soumis au ministère des Transports ou au service des ports, une demande d'agrandissement et, dans l'affirmative, quand les études écologiques seront-elles entreprises dans le cadre de E.E., de S.P.E., du P.E.R.E. et du C.R.S.C. et à quel coût?

2. Le Ministère a-t-il procédé à une évaluation appropriée des lieux pour déterminer l'emplacement idéal d'un port sur le plan économique et écologique?

3. Le Ministère a-t-il accordé à la C.P.O. tout pouvoir de disposer des terrains marécageux et est-ce conforme à la Loi sur les commissions de port?

4. Autorise-t-on les commissions de port relevant du Ministère, à s'occuper de banques de terrains, d'immobilier, de planification industrielle et d'aménagement des rives pour les municipalités autres et, si le Ministère a accordé un tel pouvoir à la C.P.O., a) quand l'a-t-il fait et qui l'a accordé, b) quelles en sont les limites?

5. La C.P.O. avait-elle l'autorisation de construire une digue de terre en travers du débouché naturel du marais, en automne 1974 et, dans l'affirmative, a) quand cette autorisation a-t-elle été accordée et par qui, b) à quelles fins, c) qui a-t-on consulté avant de l'accorder, d) cette construction viole-t-elle quelque article de la Loi sur les pêcheries, e) a-t-on demandé l'avis du ministère de la Justice ou du ministère de l'Environnement et, dans l'affirmative, quelles ont été leurs recommandations, f) a-t-on mené des études écologiques (i) avant la construction de la digue pour déterminer les changements ou perturbations écologiques qui en résulteraient (ii) après la construction pour en évaluer les perturbations et, dans l'affirmative, quels en ont été les résultats et seront-ils rendus publics?

6. La C.P.O. interdit-elle l'accès au marais aux naturalistes, au public et au gouvernement provincial et, dans l'affirmative, pourquoi?

7. L'accès au marais sera-t-il accordé a) aux écologistes pour la poursuite des études de la nature et des programmes pédagogiques, b) au ministère ontarien des Ressources naturelles et au personnel du Service canadien de la faune pour continuer le baguage des oiseaux migrateurs et, dans l'affirmative, quand?

8. a) La digue sera-t-elle supprimée et le cours d'eau remis dans son état naturel et, dans l'affirmative, quand, b) quel accord a été conclu entre les gouvernements provincial et fédéral d'une part et la C.P.O. d'autre part?

9. a) Le public pourra-t-il participer au processus décisionnel avant une quelconque annonce concernant l'agrandissement du port, b) le public peut-il être assuré que des études complètes sur les répercussions écologiques seront menées avant toute décision, c) le ministère des Transports rendra-t-il public ses intentions d'agrandissement futur du port et justifiera-t-il celui-ci par des renseignements appropriés, d) mène-t-on des études et des tests en d'autres endroits sur les rives d'Oshawa, ou a-t-on pris la décision de procéder aussi à un agrandissement jusque dans le deuxième marais, e) certaines études démontrent-elles la nécessité d'agrandissement du port actuel jusqu'au deuxième marais?

10. Le ministère des Transports et la C.P.O. donneront-ils au public l'accès aux documents sur cette question pour qu'il prenne connaissance de tous les faits concernant la C.P.O., les propositions d'agrandissement du port et l'avenir du marais?

11. En 1975, les ministères des Transports et celui des Travaux publics ont-ils terminé des études et des tests et, dans l'affirmative, a) quels en étaient les objectifs, b) les résultats seront-ils rendus publics et, dans l'affirmative, quand et sous quelle forme, c) les résultats resteront-ils confidentiels et, dans l'affirmative, est-ce à la demande de la C.P.O.?

12. a) Le ministère des Transports et la C.P.O. sont-ils prêts à accepter l'entière responsabilité de tous les dommages dus à la construction de la digue, b) quelles mesures le Ministère a-t-il l'intention de prendre pour y remédier, c) quelles mesures le Ministère prendra-t-il pour que de telles choses ne se reproduisent?

13. a) La C.P.O. a-t-elle l'autorisation de détourner le cours de l'Oshawa, qui se déverse dans le port actuel, b) ce cours d'eau est-il assujéti à une loi et à des règlements provinciaux, c) la C.P.O. a-t-elle autorisé le déversement des déchets dans le port en 1975, après que le gouvernement y ait payé des opérations de dragage et, dans l'affirmative, pourquoi et est-ce contraire à la politique du gouvernement et à la Loi sur la protection des eaux navigables?

14. Le ministère de l'Environnement a-t-il l'intention de prendre des mesures contre le ministère des Transports si des infractions aux lois fédérales sont décelées et, dans l'affirmative, quand?

15. Le ministère des Transports et celui de l'Environnement rendront-ils public le rapport Johnston sur l'importance écologique du deuxième marais?

Questions au Feuilleton

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Transports, des Travaux publics et de l'Environnement m'informent comme suit: 1. Non.

2. Non.

3. Oui.

4. La Commission du port d'Oshawa est constituée en vertu de la loi sur les commissions des ports de 1964, qui permet à la Commission d'acquérir ou de vendre les terrains nécessaires au développement portuaire. Cependant, une Commission portuaire ne s'engage pas pour les municipalités dans la planification industrielle ni dans l'aménagement des rives, etc.

5. Non. a) S/O, b) S/O, c) S/O, d) S/O, e) S/O, f) (i) Non, (ii) Non.

6. On permet maintenant un accès limité aux naturalistes autorisés qui détiennent un permis.

7. On a permis un accès contrôlé plus étendu au marais.

8. a) Selon le ministère de l'Environnement, ce n'est pas la digue qui est la cause des hauts niveaux d'eau dans le marais. L'installation actuelle draine adéquatement le marais; par conséquent, enlever la digue serait faire une dépense imprudente, b) Aucune entente.

9. a) et b) Le public peut être assuré que l'on entreprendra des études complètes sur les répercussions écologiques en même temps que seront menées des études économiques et techniques concernant l'agrandissement du port; le public sera tout à fait libre de faire connaître ses commentaires, c) Oui, d) Non, e) On fait actuellement des études économiques à ce sujet.

10. Toute proposition concernant l'expansion du port ainsi que l'avenir du marais sera largement exposée dans des études qui seront rendues publiques avant qu'on entreprenne quoi que ce soit.

11. Les études préliminaires de génie n'ont pas encore été achevées. Les essais du sol ont été achevés en 1975. a) La Commission du port d'Oshawa a demandé au ministère des Travaux publics de fournir les services de génie nécessaires afin de lui permettre d'élaborer un plan global à long terme en vue de l'expansion du port, y compris l'aménagement conceptuel ainsi que les coûts associés, b) Étant donné que le ministère des Travaux publics fournissait un service d'expert-conseil à la Commission du port d'Oshawa, il appartient à cette dernière de publier les résultats des études et des essais, c) Comme suite à b), la Commission du Port d'Oshawa a officiellement demandé au ministère des Travaux publics de lui référer toute demande de renseignements du public ou autres organismes du gouvernement. Celle-ci considérera ces demandes selon leur valeur individuelle.

12. a) Aucun dommage n'a été signalé, b) Aucune mesure n'est indiquée, c) Aucune mesure n'est nécessaire.

13. a) Il n'est pas question de détourner le cours de l'Oshawa du bassin portuaire actuel, b) Non, c) En 1975, la Commission du port d'Oshawa utilisait la pierre et le béton des chantiers de construction locaux dans l'angle nord-est du port comme protection du littoral contre l'érosion. Ceci constitue simplement une bonne méthode de protection des côtes et n'a nullement affecté les opérations de dragage. Ce n'est pas contraire à la politique du gouvernement ni à la loi sur la protection des eaux navigables.